

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*une demande de crédit d'étude de CHF 750'000.- pour les études préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet de requalification des rues de la Plaine et du Casino ainsi que les études et réalisations pour sécuriser ces mêmes rues,*

*le rapport sur le postulat du 5 septembre 2019 de M. le Conseiller communal Martin Loos intitulé « Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante » et*

*le rapport sur le postulat PO 21.13PO du 4 novembre 2021 de Mme la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ? »*

1. Contexte et enjeux .....	2
2. Périmètre d'étude.....	4
3. Description des projets .....	5
a. Etudes préliminaires de requalification des rues de la Plaine et du Casino.....	5
b. Mesures à court terme de modération des rues de la Plaine et du Casino .....	6
4. Projets connexes.....	6
5. Démarche de consultation .....	8
6. Procédures de légalisation .....	9
a. Etudes préliminaires / avant-projet de la requalification .....	9
b. Modération de la rue de la Plaine et du goulet du Casino.....	9
7. Calendrier.....	9
8. Coûts et financement .....	10
a. Coûts totaux du projet et des réalisations .....	10
b. Crédit d'étude.....	10
9. Rapports sur le postulat déposé le 5 septembre 2019 par M. le Conseiller communal Martin Loos intitulé « Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante » ainsi que sur le postulat PO 21.13PO déposé le 4 novembre 2021 par Mme la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ? » .....	10
10. Conclusion .....	11

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 750'000.- pour les études préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet de requalification des rues de la Plaine et du Casino ainsi que pour les études et réalisations nécessaires pour sécuriser ces mêmes rues. Ce préavis vaut également rapport sur deux postulats pendants.

## 1. Contexte et enjeux

Considérées comme un espace public majeur du centre-ville d'Yverdon-les-Bains, les rues de la Plaine et du Casino sont aujourd'hui essentiellement dédiées au trafic individuel motorisé (TIM). Ces rues sont bordées de commerces, de restaurants, de pôles culturels et se situent à proximité directe de la zone piétonne, faisant ainsi partie intégrante du centre historique. De manière générale, on constate cependant un état de vétusté de la chaussée et des réseaux souterrains, un manque de sécurité pour la mobilité douce (MD), d'importantes nuisances sonores liées au bruit routier ainsi qu'un manque d'espaces publics et de mobilier urbain de qualité qui permettent à la population de s'approprier l'espace rue, tous usages confondus et de séjourner dans ce secteur.

Le souhait de revaloriser et réaménager ces rues a été exprimé à plusieurs reprises par la population et par le Conseil communal, sans toutefois qu'un projet concret soit proposé. Pourtant, ces rues présentent un potentiel paysager considérable de par la perspective qu'elles offrent sur le Château, leur patrimoine bâti et leurs dimensions propices à des espaces piétons confortables ainsi qu'à des terrasses conviviales. La figure , ci-dessous, permet de se replonger dans les années 1950 et de constater qu'à cette époque déjà, de nombreux commerces avaient pris place dans la rue de la Plaine.



Figure 1 – Rue de la Plaine, 1957, source : notrehistoire.ch



Figure 1 - Ville d'Yverdon-les-Bains en drone, avril 2022, source : Régis Colombo

Le projet de réaménagement de la rue de la Plaine avait été identifié comme une mesure phare du projet d'agglomération (PA) de première génération en 2007 (mesure 37.d du PA1), qui n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus et a ainsi dû être abandonnée dans le dernier PA validé par la Confédération (PA4). Sa réintégration à un futur PA (probablement PA6) constituera une nouvelle opportunité d'obtenir une subvention pour cette réalisation.

La nécessité de renouveler prochainement les réseaux souterrains représente aussi une opportunité pour repenser et requalifier cet espace public majeur.

Enfin, ce projet répondra également aux attentes de la population, formulées notamment par une pétition déposée le 5 juillet 2021 et munie de quelque 110 signatures (pétition « *Pour lutter contre les nuisances sonores sur la rue de la Plaine à Yverdon-les-Bains* » – cf. annexe 1), par le postulat du 5 septembre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Martin Loos intitulé « *Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante* » (cf. annexe 2) ainsi que par le postulat du 4 novembre 2021 de Madame la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « *Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ?* » (cf. annexe 3).

Dans le cadre des réflexions menées en relation avec le projet de réaménagement de la Place d'Armes, le « goulet du Casino » a au demeurant été identifié comme présentant des lacunes de sécurité pour les piétons et les cycles. Ainsi, la Municipalité a, dès 2020, envisagé, entre autres mesures, sa possible fermeture au trafic individuel motorisé et l'orientation du trafic de transit en dehors de la rue de la Plaine permettant ainsi de réduire voire supprimer les flux de trafic qui l'empruntent.

Au vu de l'envergure et de la complexité du projet pour lequel des enjeux de mobilité, urbanistiques, paysagers et économiques se recoupent, il s'agit donc de développer un avant-projet de requalification des rues de la Plaine et du Casino qui permette d'offrir une image directrice, tout en intégrant les intérêts des usager·ères le plus en amont possible dans un processus de participation et de conception.

L'objectif de ce préavis est également de proposer, à titre de mesure immédiate, un réaménagement intermédiaire de ces rues en zone modérée, en créant si possible de nouveaux espaces publics. Il s'agira également d'étudier plus en détails l'opportunité d'une éventuelle fermeture du « goulet du Casino » au trafic individuel motorisé (TIM) et potentiellement aux transports publics (TP) pour améliorer les liaisons de mobilité douce au cœur du centre-ville.

Si le calendrier envisagé est respecté, ces rues pourraient être totalement réaménagées de façade à façade vers 2033.

## 2. Périmètre d'étude

Le périmètre des études préliminaires représente environ 12'000 mètres carrés. Cette surface représente quasiment la surface des rues de l'ensemble de la zone piétonne du centre-ville, y compris la Place Pestalozzi. Le réaménagement de l'espace public des rues de la Plaine et du Casino permettrait en quelque sorte de replacer le Château au milieu du centre historique. Cette étude tiendra compte du contexte environnant et des rues perpendiculaires.



Figure 2 - Périmètre des études préliminaires (en vert)

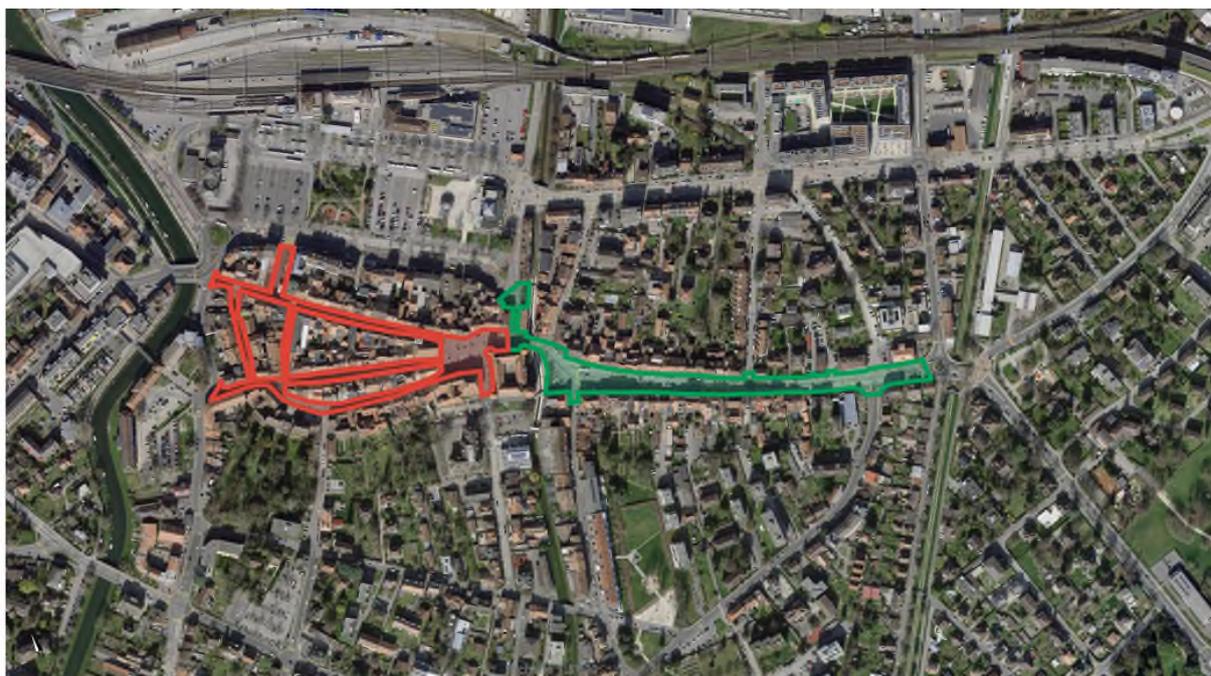


Figure 3 - Périmètres de la zone piétonne du centre-ville (en rouge) et des rues du Casino et de la Plaine (en vert)

### 3. Description des projets

#### a. Etudes préliminaires de requalification des rues de la Plaine et du Casino

Les études préliminaires qui seront entreprises par un groupement de mandataires pluridisciplinaires sur la base du présent préavis permettront de cibler les contraintes, de définir des objectifs communs répondant à des besoins et d'esquisser différentes variantes de mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Cette étape orientera les phases ultérieures du projet jusqu'à sa réalisation.

Il est donc important, dans cette première phase, de prendre du temps pour laisser les mandataires appréhender le contexte de la rue de la Plaine. A cet effet, ils vont réaliser une démarche participative aux fins d'aboutir si possible à un large consensus.

En parallèle de cette démarche, il est prévu, à l'instar des études présentées en 2022 pour la requalification des rues des Moulins (cf. préavis PR22.06PR accepté par le Conseil communal le 2 juin 2022) et de la Maison-Rouge (cf. préavis PR22.19PR accepté par le Conseil communal le 3 novembre 2022), de développer un avant-projet qui permette de bénéficier de plans, de coupes ainsi que d'images de synthèse quant aux possibilités de requalification des rues concernées dans ce secteur.

Ces deux démarches, opérées en parallèle, permettront d'élaborer et de tester différentes variantes afin de déterminer la variante optimale en termes de mobilité, d'espace public, de végétalisation et d'attractivité commerciale.

Il est nécessaire de disposer à cet effet de mandataires expérimentés et dotés de compétences adaptées. Il est dès lors prévu de mandater d'une part un bureau spécialisé dans les domaines de la mobilité urbaine, de l'urbanisme, de l'architecture du paysage et de l'environnement et d'autre part un autre bureau spécialisé dans les démarches participatives portant sur l'espace public. Ces bureaux se feront également accompagner d'autres spécialistes notamment :

- ingénieur en génie civil, pour étudier les réseaux, le traitement des eaux de pluie et l'installation de bornes escamotables pour sécuriser l'accès nord-est de la Place Pestalozzi ;
- historien, pour contextualiser le développement de ces rues ;
- spécialiste en concept d'éclairage public, pour définir une ambiance lumineuse.

Au terme des études et des procédures de légalisation, l'ensemble du secteur formera un secteur totalement requalifié en complémentarité du réaménagement prévu de la rue de la Maison-Rouge, ainsi qu'en coordination avec les projets de la rue des Remparts, de la Place d'Armes, et des places et rues existantes. Le centre historique sera ainsi valorisé et accessible pour les habitants et habitantes. La rue de la Plaine participera à la carte de visite de la Ville, à proximité du patrimoine architectural et culturel du Château.

#### **b. Mesures à court terme de modération des rues de la Plaine et du Casino**

##### **Zone modérée – réalisation à court terme**

Un bureau d'ingénieur mobilité étudiera la modération des vitesses de l'ensemble du secteur pour apporter notamment des réponses, à court terme, aux nuisances sonores ainsi qu'à la sécurisation des déplacements des piétons (riverain·es, client·es) et des vélos. La faisabilité de la fermeture du goulet au trafic routier (TIM et éventuellement TP) sera également étudiée à cet horizon. Tous les paramètres seront intégrés, tant au niveau des modes de déplacements que des enjeux globaux tels que l'attractivité du centre-ville.

Réduire les écarts de vitesses entre automobilistes et usager·ères des modes doux offre des bienfaits en terme de sécurité, de santé publique et de qualité des espaces publics. Il a été démontré que la modération des vitesses répond notamment à des enjeux de :

- sécurité routière : réduction d'au moins un tiers des accidents graves<sup>1</sup> au passage de 50 km/h à 30 km/h, en raison d'un meilleur angle de vision et de la réduction de la distance de freinage.
- réduction du bruit : diminution de 3 décibels en moyenne en passant de 50 km/h à 30 km/h, ce qui en fait une bonne alternative à la mise en place de revêtement phono-absorbant ou d'autres mesures d'assainissement du bruit routier. Cela a également un impact positif sur la santé de la population riveraine<sup>2</sup>.
- convivialité des quartiers : valorisation de l'espace gagné sur la rue par des aménagements d'espace public en faveur de la mobilité douce. La rue n'est plus vue seulement comme un lieu de passage, mais également comme un lieu de vie. Des arbres peuvent également être plantés sur les espaces libérés et donc contribuer à lutter contre les îlots de chaleur.

L'objectif est de réaliser cette zone modérée dans le premier semestre 2025.

#### **4. Projets connexes**

Plusieurs projets, stratégies et études sont par ailleurs liés aux projets de requalification et de sécurisation des rues de la Plaine et du Casino :

- **Requalification de la rue de la Maison-Rouge** : la rue de la Maison-Rouge est contiguë à la rue de la Plaine et partage des caractéristiques patrimoniales et paysagères similaires. Le réaménagement de la rue de la Plaine, la fermeture éventuelle du goulet

<sup>1</sup> Source : [www.bfu.ch/fr/conseils/zones-30](http://www.bfu.ch/fr/conseils/zones-30)

<sup>2</sup> Source : [www.bafu.admin.ch/bruit/mesures/reduction des vitesses](http://www.bafu.admin.ch/bruit/mesures/reduction%20des%20vitesses)

de la rue du Casino et le projet de réaménagement de la rue de la Maison-Rouge seront coordonnés par la Municipalité et ses services. La réalisation est planifiée pour 2025-2030, hors du traitement des oppositions.

- **Requalification de la rue Cordey** : la rue Cordey se trouve à l'extrémité de la rue de la Plaine. La fermeture éventuelle du « goulet du Casino » et le projet de réaménagement de la rue Cordey seront coordonnés par la Municipalité et ses services. La réalisation est planifiée pour 2025-2030, hors du traitement des oppositions.
- **Requalification du carrefour Cordey/Quatre-Marronniers/Bains**: le carrefour ainsi que ses amorces sur les rues de la Plaine, Cordey et du Buron ainsi que les avenues des Bains et des Quatre-Marronniers fera l'objet d'un projet de requalification coordonné par la Municipalité et ses services.
- **Réfection de la tour des Gardes du Château** : compte tenu du retrait, par la Municipalité du préavis PR 23.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château, étape XXVIII «Tour des Gardes », et sous réserve du nouveau préavis qui sera soumis au Conseil communal courant 2024, les travaux de réfection de la tour pourraient être exécutés entre février et novembre 2025. Pendant ce chantier, il sera en tout état de cause nécessaire de sécuriser les déplacements des modes doux et s'assurer du bon fonctionnement des lignes de transport public.
- **Requalification de la rue des Remparts** : dans le cadre de la procédure routière (art. 13 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes –LRou), ce projet a été soumis à l'examen préalable des services de l'Etat, qui ont demandé des modifications en mars 2021. Ce dossier est lié au projet de requalification de la Place d'Armes. Son adaptation et son développement seront poursuivis dans ce cadre. Le cas échéant, la fermeture au trafic du « goulet du Casino » pourrait intervenir indépendamment du projet de requalification de la rue des Remparts. Les projets seront coordonnés.
- **Projet de réaménagement de la Place d'Armes** : la Municipalité a présenté en 2022 un projet redimensionné du parking souterrain. Après la prise en compte des remarques et objections du Canton, formulées lors de la procédure d'examen préalable, la Municipalité a dû reprendre le projet de parking et a revu son dimensionnement à la baisse. Elle a pour objectif de réaliser un « hub de mobilité ». Le redimensionnement du parking permettra en outre d'améliorer la couverture végétale du parc paysager de surface en tenant compte des aspects historiques et de l'inscription à l'ISOS<sup>3</sup> du vide remarquable que constitue la place. Au vu du dépôt, le 29 novembre 2023, de l'initiative populaire « *Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes* », la suite des démarches sera déterminée par l'issue de cette initiative.
- **Stratégie de modération du trafic** : la stratégie de modération du trafic (mises en zone 30 km/h et zone de rencontre et aménagements routiers de modération) de la Ville d'Yverdon-les-Bains a été validée par la Municipalité le 11 mai 2022. Celle-ci a fait l'objet d'une publication dans le journal communal Rive Sud (édition n°32 – juin 2023). Un bureau spécialisé travaille sur la concrétisation de cette stratégie. Il s'agit de consolider les secteurs mis en zone 30 aux abords de l'Axe principal d'agglomération (APA) et d'identifier les nouvelles portions de rues pouvant être facilement modérées.

---

<sup>3</sup> Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse et protection des sites construits

Les premiers résultats sont attendus pour le premier semestre 2024 et la mise en œuvre débutera dans le courant de la même année.

- **Stratégie de végétalisation** : le diagnostic démontre que la rue de la Plaine présente un potentiel de végétalisation considérable. Des solutions à court terme pourraient être trouvées en lien avec la mise en place des aménagements transitoires ; une végétalisation provisoire hors-sol permettrait par exemple d'améliorer l'évapotranspiration et l'ombrage du secteur. A terme, une végétalisation pérenne de la rue lors des étapes ultérieures permettra de réduire l'îlot de chaleur présent sur la rue.
- **Projet-modèle « Espaces publics à 5 minutes »** : la Ville souhaite développer un réseau d'espaces publics de proximité, dont la rue de la Plaine, afin d'offrir des lieux de repos et de loisirs agréables et accueillants à moins de 5 minutes des lieux de vie ou de travail de la population. Suite au prévis PR22.02PR accepté par le Conseil communal le 3 mars 2022 concernant « *une demande crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la poursuite des études en lien avec le projet-modèle « un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-es* », *subventionné par la Confédération* », des projets concrets de requalification des espaces publics de proximité ont été initiés dès 2023. Un plan directeur des espaces publics est également en cours de rédaction.
- **Projet d'agglomération (pilote par le Bureau d'agglomération)** : au vu du planning de réalisation du réaménagement de ces rues, il convient d'envisager une inscription dans une prochaine génération de projet d'agglomération (à priori PA6 : 2032-2036).
- **Etude COMO « attractivité des centre-ville pour le shopping »** : la Ville a participé en 2021 à une étude visant à récolter des données sur la provenance et le mode de transport des personnes qui fréquentent les rues et les commerces des centres-villes. Cette étude a été menée par l'association Mobilité piétonne Suisse dans six villes moyennes de Suisse romande, dont Yverdon-les-Bains et ses résultats, publiés début juin 2023, orientent sur la gestion des accès aux centres-villes et l'aménagement des espaces publics. Le but est de créer des synergies, puisque villes et commerçants partagent un enjeu commun : avoir un centre-ville animé et fréquenté.

Une coordination fine des chantiers cités précédemment sera en tout état de cause assurée afin de limiter les désagréments et les reports de trafic.

## 5. Démarche de consultation

Ces projets transversaux, seront régulièrement présentés à la commission consultative Urbanisme & Mobilité.

Des coordinations seront également prévues avec le Canton et l'entreprise de transports TRAVYS.

Comme évoqué ci-dessus, ces études préliminaires auront une forte dimension participative. Les personnes et acteurs locaux concernés auront donc l'opportunité de s'informer et de s'exprimer régulièrement sur les projets en cours de développement.

Les dossiers de mise en zone modérée ainsi que, le cas échéant, la fermeture du « goulet du Casino » suivront les procédures prévues à l'article 107 de l'Ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979 (OSR) et seront publiés à cet effet dans la Feuille des avis officiels (FAO). Une attention particulière sera accordée à cette démarche et une consultation publique sera organisée en amont sous une forme appropriée, notamment si la fermeture du « goulet du Casino » est envisageable.

## 6. Procédures de légalisation

### a. Etudes préliminaires / avant-projet de la requalification

Cet avant-projet fera l'objet de coordination avec le Canton. La Municipalité devra le valider au premier semestre de l'année 2026 avant de le communiquer à la population.

Les phases ultérieures du projet de requalification des rues de la Plaine et du Casino (phases SIA 31 à 51) seront réalisées seulement une fois un deuxième crédit accordé par le Conseil communal, début 2027.

### b. Modération de la rue de la Plaine et du goulet du Casino

Suite à la modification de l'Ordonnance sur la signalisation routière ainsi que de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre, il n'est plus nécessaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'effectuer une expertise pour instaurer des zones de modération sur les routes communales non affectées à la circulation générale, c'est-à-dire les routes de desserte et de quartier, comme pourrait le devenir la rue de la Plaine. L'expertise reste cependant obligatoire pour le réseau des routes principales de liaison et de distribution, ainsi que pour toutes les routes cantonales en traversée de localité.

La Ville dispose d'une délégation de compétence en matière de signalisation et marquages accordée par le Département cantonal. Elle peut donc décider d'une modification du régime de vitesse ou de la fermeture d'une rue au trafic sur les rues non affectées à la circulation générale. Une fois la décision prise et communiquée à la DGMR<sup>4</sup>, cette dernière se charge du contrôle en légalité et de la publication de la décision dans la Feuille d'avis officiels (FAO) (art. 2 al. 1 RVSR). Cette publication ouvre le droit au recours auprès de la CDAP<sup>5</sup> (art. 107 al. 1 OSR ; art. 1 RVSR). Faute de recours, la mesure devient définitive et exécutoire.

## 7. Calendrier

La figure 4 présente le calendrier prévisionnel des projets et réalisations. Les résultats des études préliminaires, soit l'avant-projet sont attendus pour le troisième trimestre 2025 :

Etapes	Délais
Demande de crédit d'étude et de réalisations	1 <sup>er</sup> semestre 2024
Mise en zone modérée	1 <sup>er</sup> semestre 2025
Finalisation de l'avant-projet	1 <sup>e</sup> semestre 2026
Présentation publique/conférence de presse	1 <sup>e</sup> semestre 2026
Préavis au Conseil communal - phases SIA 31 à 51	1 <sup>er</sup> semestre 2027
Projet, mise à l'enquête et travaux de requalification des rues de la Plaine et du Casino	2027 à 2033

Figure 4 - Calendrier intentionnel

<sup>4</sup> Direction générale de la mobilité et des routes

<sup>5</sup> Cour de droit administratif et public

## 8. Coûts et financement

### a. Coûts totaux du projet et des réalisations

Les coûts totaux du projet sont estimés à CHF 750'000.- TTC. Ces coûts comprennent les études préliminaires, les études de réalisation et des aménagements sommaires.

### b. Crédit d'étude

Le montant nécessaire pour les études préliminaires de la requalification des rues de la Plaine et du Casino est estimé à CHF 750'000.- avec les prestations identifiées à la figure 6 ci-dessous.

Ce montant est compris dans le montant de CHF 11'000'000.- figurant au Plan des investissements (PI) 2023-2032, à la ligne 6049 « Rue de la Plaine + goulet du Casino (étude + réalisation de surface) ».

Etudes et réalisations	Coût
Concept d'aménagement et d'utilisation	CHF 680'000
Démarche participative et test	
Spécialistes (histoire, éclairage)	
Evaluation impact de la végétalisation	
Essai, échantillon, maquette	
Mise en Zone modérée	
Notice d'impact fermeture du goulet	
Communication	
Mobilier urbain transitoire	
Signalisation et marquage	
Matériel phase test	
Réserve de 10 %	CHF 70'000
<b>Total</b>	<b>CHF 750'000</b>

Figure 5 - Coûts d'étude

La Municipalité demande ainsi au Conseil communal un crédit d'étude de CHF 750'000.-, nécessaire au financement de ces études préliminaires.

Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes, ce montant sera amorti sur une durée de 10 ans. La charge annuelle se monte à CHF 79'875 .-, soit CHF 75'000.- pour les amortissements linéaires et CHF 4'875.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi.

### 9. Rapports sur le postulat déposé le 5 septembre 2019 par M. le Conseiller communal Martin Loos intitulé « *Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante* » ainsi que sur le postulat PO 21.13PO déposé le 4 novembre 2021 par Mme la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « *Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ?* »

Par son postulat déposé le 5 septembre 2019 « *Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante* », M. le Conseiller communal Martin Loos demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une requalification de la rue de la Plaine coordonnée avec l'ouverture du parking souterrain de la Place d'Armes, visant à la rendre plus attrayante et vivante. Ceci en utilisant entre autres les leviers du stationnement de surface, de la restriction de l'accès en transport individuel motorisé, de l'augmentation de l'espace dédié à la mobilité douce et de la plantation d'arbres et autres végétaux indigènes.

La Municipalité estime que les considérations contenues dans le présent préavis répondent au postulat. Le présent préavis fait dès lors office de rapport sur le postulat. La Municipalité demande au Conseil communal d'en prendre acte.

**Par son postulat déposé le 4 novembre 2021 « Et si on rendait son éclat à la rue de la Plaine ? », Mme la Conseillère communale Pascale Fischer demandait à la Municipalité d'étudier l'opportunité :**

- de mettre la rue de la Plaine en zone de rencontre pour une période transitoire ;
- d'évaluer l'impact de cette mesure tant sur le bruit, la qualité de vie et le confort des riverains que sur le niveau de sécurité des différents utilisateurs de la voirie et sur la fréquentation des commerces et lieux de restauration ;
- et ensuite, de mettre en œuvre ce qu'elle estimera le plus adéquat pour rendre cette artère vivable pour ses habitants et utilisateurs et mettre en valeur, enfin, la beauté de cette magnifique entrée vers la vieille ville.

La Municipalité estime que les considérations contenues dans le présent préavis répondent au postulat. Le présent préavis fait dès lors office de rapport sur le postulat. La Municipalité demande au Conseil communal d'en prendre acte.

## 10. Conclusion

Les rues de la Plaine et du Casino sont des rues emblématiques d'Yverdon-les-Bains de par leur position dans le centre-ville historique ainsi que la présence de nombreux bâtiments publics et commerces. L'état de vétusté de la chaussée et des canalisations est une opportunité que la Ville saisit afin d'initier un projet de requalification.

L'intérêt des différentes parties pour ce projet est élevé. La volonté est donc de se laisser le temps et l'espace pour développer et débattre de ce projet de requalification. Une équipe de spécialistes en mobilité, architecture du paysage et démarches participatives sera constituée afin de mener à bien ces études préliminaires. Ces études préliminaires permettront de cibler les contraintes, de définir des objectifs communs répondant à des besoins et d'esquisser différentes variantes de mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Cette étape orientera les phases ultérieures du projet jusqu'à sa réalisation. L'objectif est également d'apporter des réponses à court terme pour sécuriser ces rues.

La Municipalité demande dès lors au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 750'000.- pour initier cette première étape importante dans le processus de requalification de ces deux rues.



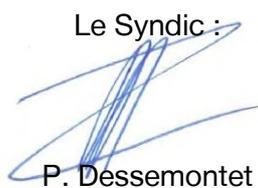
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les études préliminaires à la requalification des rues de la Plaine et du Casino et à procéder à des travaux d'aménagement provisoire et de sécurisation de ces mêmes rues.
- Article 2: Un crédit d'étude de CHF 750'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 49120.24 « Crédit d'études préliminaires et réalisations rues de la Plaine et du Casino » et amortie sur une durée de 10 ans.
- Article 4: Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat du 5 septembre 2019 de M. le Conseiller communal Martin Loos « Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante».
- Article 5: Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat du 4 novembre 2021 de Mme la Conseillère communale Pascale Fischer « Et si on rendait son éclat à la rue de la Plaine ?».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
P. Dessemontet

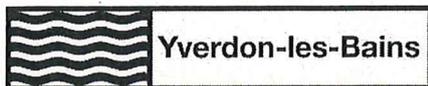


Le Secrétaire :  
  
F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Brenda Tuosto, municipale en charge du dicastère Mobilité – Environnement – Infrastructures

Annexes :

- Annexe 1 : Pétition pour lutter contre les nuisances sonores sur la rue de la Plaine à Yverdon-les-Bains(05.07.2021)
- Annexe 2 : Postulat PO 21.13PO du 4 novembre 2021 de Mme la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « *Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ?* »
- Annexe 3 : Postulat du 5 septembre 2019 de M. le Conseiller communal Martin Loos intitulé « *Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante* ».



**CONSEIL COMMUNAL**

Case postale  
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : Le 30 août 2021

N. réf : lfa

Cote :	
Svce : Muni AD	
CC SSP, MoB	
<b>R</b>	<b>30 AOUT 2021</b>
OJ 08.09	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
Hôtel de Ville  
Case postale 355  
1401 Yverdon-les-Bains

<b>X</b>	<p>En annexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pétition de Mme Sylvie Lemaire et de M. René Marc Jolidon pour lutter contre les nuisances sonores sur la rue de la Plaine à Yverdon-les-Bains.</li> <li>- Copie pour information de notre réponse du 30 août 2021 M. Jolidon.</li> </ul> <p>Dans sa séance du 23 août 2021, <b>le Bureau du Conseil communal a statué que l'objet de cette pétition porte sur une attribution de la Municipalité.</b> Par conséquent, elle vous est transmise pour y donner la suite qu'il convient.</p>
----------	---

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous présentons, nos salutations distinguées.

Secrétariat du Conseil communal

Laure FAVRE

Secrétaire adjointe

RECU le

- 6 JUIL. 2021

René Marc Jolidon  
38, rue de la Plaine  
1400 Yverdon-les-Bains

Sylvie Lemaire  
22, rue de la Plaine  
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 5 juillet 2021

Madame la Présidente du  
Conseil communal  
Judith Notter  
Hôtel de ville  
1400 Yverdon-les-Bains

**Pétition pour lutter contre les nuisances sonores sur la rue de la Plaine à Yverdon-les-Bains**

Madame la Présidente,

Nous vous prions de prendre acte de la pétition ci-jointe, paraphée de plus de cent dix signatures, récoltées entre le 28 juin et le 3 juillet 2021.

Cette demande traduit bien le souci des habitant·e·s de la rue de la Plaine et leurs usagers devant les nuisances sonores et sécuritaires en matière de circulation de plus en plus incommodantes qu'on y observe.

Nous ne doutons pas que les autorités communales sont conscientes du problème et que leurs réflexions ont déjà commencé pour y trouver des solutions. Nous serions d'ailleurs intéressé·e·s d'en connaître leur avancée.

Dans l'attente de votre courrier de retour, nous vous prions d'accepter, Madame la Présidente, nos sincères salutations cordiales et citoyennes.

Au nom des signataires



René Marc Jolidon



Sylvie Lemaire

Annexe mentionnée

**PÉTITION pour lutter contre les nuisances sonores  
sur la rue de la Plaine à Yverdon-les-Bains**

Aux autorités communales :

Nous, résidents de la rue de la Plaine et sympathisants, constatons que la circulation dans notre rue est en constante augmentation engendrant des nuisances sonores qui impactent notre qualité de vie.

Nous demandons à nos autorités :

1. De mettre en place des mesures d'atténuation de la circulation en limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h au maximum
2. D'accentuer les contrôles des véhicules bruyants

Nom du porte-parole: René Marc Jolidon, rue de la Plaine 38, 1400 Yverdon-les-Bains

	NOM ET PRÉNOM (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)	ADRESSE	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Yverdon-les-Bains, le 1<sup>er</sup> septembre 2019

## Postulat pour une rue de la Plaine attrayante et vivante

Le 7 mars dernier, en acceptant le préavis PR18.26PR, notre Conseil s'est engagé à supprimer 795 places de parc en surface du centre-ville d'Yverdon-les-Bains. Ceci comprend bien entendu l'actuel parking de la Place d'Armes, dont les 376 places seront enterrées, mais également 283 places dans ses abords immédiats et 136 dans le reste du centre, y compris dans la rue de la Plaine.

Cet espace libéré permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'espace public, et de valoriser des lieux actuellement occupés par le trafic motorisé. Un tel bouleversement au niveau de l'urbanisme, mais aussi au niveau de la mobilité de notre ville, ne s'improvise pas. Cette centralisation des zones de stationnement impose quelques corrections au reste de l'infrastructure de transport. Le parking souterrain sera bien adapté au stationnement de moyenne et longue durée, mais certains commerces nécessitent de par leur nature d'avoir un accès en voiture à proximité immédiate, pour diverses livraisons ou chargements par exemple.

D'autres par contre se réjouissent de voir disparaître les véhicules motorisés de leurs abords - notamment certains cafés pour lesquels la cohabitation voitures-piétons-terrasse n'est que peu aisée. Actuellement la rue de la Plaine se présente comme un parking à ciel ouvert ; l'aspect visuel des rangées de véhicules stationnés est très peu attirant, tandis que les mouvements des voitures et des portières peuvent mettre en danger les autres utilisateurs du domaine public. La suppression de places de stationnement, imposée par la convention avec le partenaire du parking souterrain, est donc une opportunité à saisir pour revivifier ce secteur historique de notre centre-ville.

La rue de la Plaine pourrait offrir une magnifique perspective sur le château, mettant en valeur ses belles maisons colorées et ses jolies fontaines. Elle pourrait offrir un écrin attrayant aux commerces et aux services, ce qui attirerait clients et promeneurs de ce côté du centre historique. Un peu plus de végétaux contribuerait également à la rendre séduisante.

Il faut rappeler que le 2 novembre 2006, ce Conseil adoptait un postulat de M. le Conseiller Vassilis Venizelos « Pour une revitalisation du centre-ville », incluant la mise en valeur du patrimoine. La Municipalité d'alors, par la voix de M. le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, notait que « Le Château est un trésor pour la ville d'Yverdon et je crois que tout le monde s'accorde à dire qu'il n'est pas mis en valeur depuis la rue de la Plaine et que des aménagements doivent être faits au niveau de la place qui est en haut de la rue »<sup>1</sup>. Force est de constater que 13 ans plus tard, les perspectives de mise en valeur se font toujours attendre.

Pour éviter les nuisances du trafic, il semble naturel de privilégier l'itinéraire de la rue Haldimand pour rejoindre la gare et le futur parking souterrain. À l'exception des lignes de transports publics et des vélos, il serait judicieux de condamner le véritable goulet d'étranglement qu'est la rue du Casio du côté de la Maison d'Ailleurs (une mesure du concept TIM d'agglomération cofinancée par la Confédération) et d'y limiter le nombre de véhicules à moteur par un contrôle des accès plus sélectif, par exemple par une limitation de la vitesse de circulation, des sens interdits judicieusement organisés ou des zones de restriction délimitées par des bornes escamotables. Ainsi les personnes qui souhaiteront se rendre dans les commerces de la Plaine pourront toujours le faire, mais le trafic de transit sera entièrement reporté sur l'avenue Haldimand.

<sup>1</sup> [PV de la séance du Conseil](#) du 02.11.2006, p. 117

Malheureusement, le Plan des Investissements 2019-2028 ne contient aucune autre mesure pour la rue de la Plaine que le renouvellement de conduites souterraines. Le réaménagement de cette rue, pourtant cofinancé par la Confédération par le biais d'AggloY pour CHF 640'000, n'apparaît pas dans les priorités municipales.

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une requalification de la rue de la Plaine coordonnée avec l'ouverture du parking souterrain de la Place d'Armes, visant à la rendre plus attrayante et vivante. Ceci en utilisant entre autres les leviers du stationnement de surface, de la restriction de l'accès en transport individuel motorisé, de l'augmentation de l'espace dédié à la mobilité douce et la plantation d'arbres et autres végétaux indigènes.

Pour le groupe des Verts,

Martin Loos



## Postulat : Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ?

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Syndic et Municipaux,  
Chères et chers collègues,

En suite de la communication de Mme la Présidente lors d'une dernière séance du Conseil, j'ai cru comprendre qu'une pétition avait été déposée pour demander des mesures de lutte contre le bruit à la Rue de la Plaine. La problématique du bruit est omniprésente dans toute la ville et vous avez déjà reçu de multiples demandes allant en ce sens et émanant tant de ce Conseil que d'habitants de divers quartiers.

Le moment ne serait-il pas venu d'entreprendre une démarche novatrice pour Yverdon-les-Bains ? De nombreuses villes suisses et de par le monde prennent des initiatives visant à la pacification du trafic, la sécurisation des rues, la lutte contre le bruit et la valorisation des espaces publics.

La Rue de la Plaine me semble un axe tout à fait intéressant pour mener un test grandeur nature. On n'y circule déjà qu'au pas la plupart du temps. Les façades y sont magnifiques mais si peu mises en valeur. Sa fontaine est un pur joyau, caché derrière les voitures. De nombreux habitants y vivent et maints commerces ou bistrot de proximité s'y déploient.

Pourquoi ne pas y créer une zone de rencontre en limitant la vitesse à 20 km/h durant une année par exemple ? Et, après le laps de temps défini par la Municipalité, procéder à une enquête de satisfaction afin de connaître les avis des usagers, tant positifs que négatifs. La Municipalité pourrait alors en tirer ses conclusions et éventuellement implanter de manière pérenne ce qu'elle estimera nécessaire.

Dans une zone de rencontre, des aménagements provisoires peuvent être conçus de manière à apaiser le trafic, à améliorer le quotidien des habitants, à inciter les chalands à fréquenter les commerces locaux, à embellir la cité, etc.

Par le présent postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. mettre la Rue de la Plaine en zone de rencontre pour une période transitoire,
2. d'évaluer l'impact de cette mesure tant sur le bruit, la qualité de vie et le confort des riverains que sur le niveau de sécurité des différents utilisateurs de la voirie et sur la fréquentation des commerces et lieux de restauration
3. et d'ensuite, mettre en œuvre ce qu'elle estimera le plus adéquat pour rendre cette artère vivable pour ses habitants et utilisateurs et mettre en valeur, enfin, la beauté de cette magnifique entrée vers la vieille ville.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre ce postulat en considération et de l'envoyer à la Municipalité pour examen.

Pascale Fischer  
Octobre 2021